

Projet d'extension de Port Leucate

Demande d'Autorisation Environnementale

Pièce 3 : Justificatif de maîtrise foncière

RÉFÉRENCE 2023S33



V 1.0



Projet d'extension de Port Leucate

Demande d'Autorisation Environnementale

Pièce 3 : Justificatif de maîtrise foncière

Référence

2023S33

Client

Régie du Port de Leucate

Type de prestation

Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale (DDAE)

Lieu

Port Leucate (11)

Mots-Clefs

Autorisation, étude d'incidences, extension portuaire, ponton brise clapots

Contact

CISMA Environnement - ZAC des Molières

29 avenue du Royaume-Uni

13 140 MIRAMAS

contact@cisma-environnement.com

	Date	État / modification	Rédaction	Validation
1	31/07/23	Création du document	B. KULLING N. FAUCONNIER	N. FAUCONNIER
2				
3				

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE LEUCATE

DOMAINE :
Urbanisme

OBJET :
Modification de
périmètre.

Nombre de
Conseillers
Municipaux en
exercice : 27

Convocation en
date du :
24/06/2017

Affichage en date
du :

Transmission en
préfecture en
date du :

Séance du Conseil Municipal du **30 juin 2017 à 18 heures 30**
Le Conseil Municipal de la Commune de Leucate, légalement
convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,
Sous la présidence de **M. Michel PY, Maire.**

Présents : M. Michel PY – Mme Monique CHING – M. René
CORBEFIN – M. Philippe DESLOT – Mme Suzanne GRACIA –
M. Jean Paul SMALBEEN – M. Daniel PETIT – M. Pierre GUILLON –
Mme Christine DUPLISSY – M. Yann HERICOURT – Mme Annie
BOFFELLI – Mme Nathalie CHAPPERT GAUJAL – Mme Gaëlle
COUSIN – Mme Hamel LAHCINI – Mme Virginie MATHELIN –
M. Patrice BESSON.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : M. Alain PRIVAT – M. Serge PARNAUD – Mme Nancy
PALAZZI – Mme Laure Emmanuelle PHILIPPE – M. Patrick
MAZENS.

Procurations : M. Yves PICAREL à Mme Suzanne GRACIA –
Mme Louise PAPEGAY à Mme Monique CHING – Mme Evelyne
ROUFFIA à M. René CORBEFIN – M. Richard FARINES à
M. Philippe DESLOT – Mme Caroline BARBEAU à M. Daniel PETIT
– M. Lucas JAULENT à M. Jean Paul SMALBEEN.

Secrétaire : Mme Suzanne GRACIA

Vu l'article R.5311-1 du Code des Transports, qui s'est
substitué au 1er janvier 2015 au Code des Ports Maritimes : « il est
procédé à la délimitation des ports maritimes, du côté de la mer et du
côté des terres, sous réserve des droits des tiers : ...Par l'organe
délibérant des collectivités territoriales ou de leurs groupements
compétents. »

Considérant l'avis favorable en date du 15 juin 2017 du
Conseil d'Exploitation de la Régie du Port de Port Leucate,

Considérant l'avis favorable en date du 16 juin 2017 du
Conseil Portuaire de la Régie Municipale du Port du port de
plaisance de Port Leucate.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par un arrêté
préfectoral l'Etat a transféré à la commune de Leucate tous les
bassins et terrains en eau du Port de Leucate.

L'ensemble du Port de plaisance est ainsi passé dans le
domaine public portuaire de la commune de Leucate.

REÇU EN PREFECTURE

le 11/07/2017

Application n° 2017-058/3.4

011-211102025-20170630-2017_058_3_4-DE

CERTIFIÉE
EXECUTOIRE

- par réception
Préfecture le :

11/07/17

Accusé de
réception en
Préfecture du

11/07/17

N°

23/571

Leucate est une commune littorale dont le développement a été organisé dans le cadre du plan « Racine » visant à développer l'attractivité du territoire Languedocien.

En raison des délais qui avaient été fixés à l'époque par le Gouvernement d'alors, l'urbanisation de la commune ne s'est pas toujours accompagnée de la rigueur juridique indispensable à la bonne répartition de la domanialité publique. C'est le cas notamment du Port de plaisance, dont les limites administratives doivent aujourd'hui être revues.

Aujourd'hui, il apparaît ainsi nécessaire de redéfinir, en les réduisant légèrement, les limites administratives du Port de la Commune.

Un plan est joint en annexe, relatif à ce projet de réduction.

Le secteur concerné de Port Leucate connaît une mutation et ne nécessite plus d'être intégré dans les limites administratives du Port.

Cet ajustement va permettre d'en soutenir le développement et la réorientation, de libérer des espaces sans fonction et d'adapter leurs destinations dans le cadre d'un projet cohérent.

Ce secteur à enjeu portera demain le cœur d'un projet d'aménagement qualitatif intégré à la ville et améliorant le cadre de vie de l'ensemble des usagers de la commune, et dont l'objectif est de viser à renforcer l'attractivité touristique et littorale de Leucate.

Enfin, cette modification permettra d'engager un vaste projet de recomposition urbaine.

Le Conseil Portuaire ainsi que le Conseil d'Exploitation ont été saisis de ce projet de nouvelle délimitation portuaire et ont donné un avis favorable.

Il est proposé au Conseil :

- ▶ **D'approuver** les nouvelles limites administratives du Port telles que définies sur le plan joint en annexe,
- ▶ **D'autoriser** Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et à signer tous documents relatifs à la réalisation de ce projet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

La convocation du C.M et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication.

A Leucate, le 30/06/2017

Le Maire,



Michel PY

REÇU EN PREFECTURE

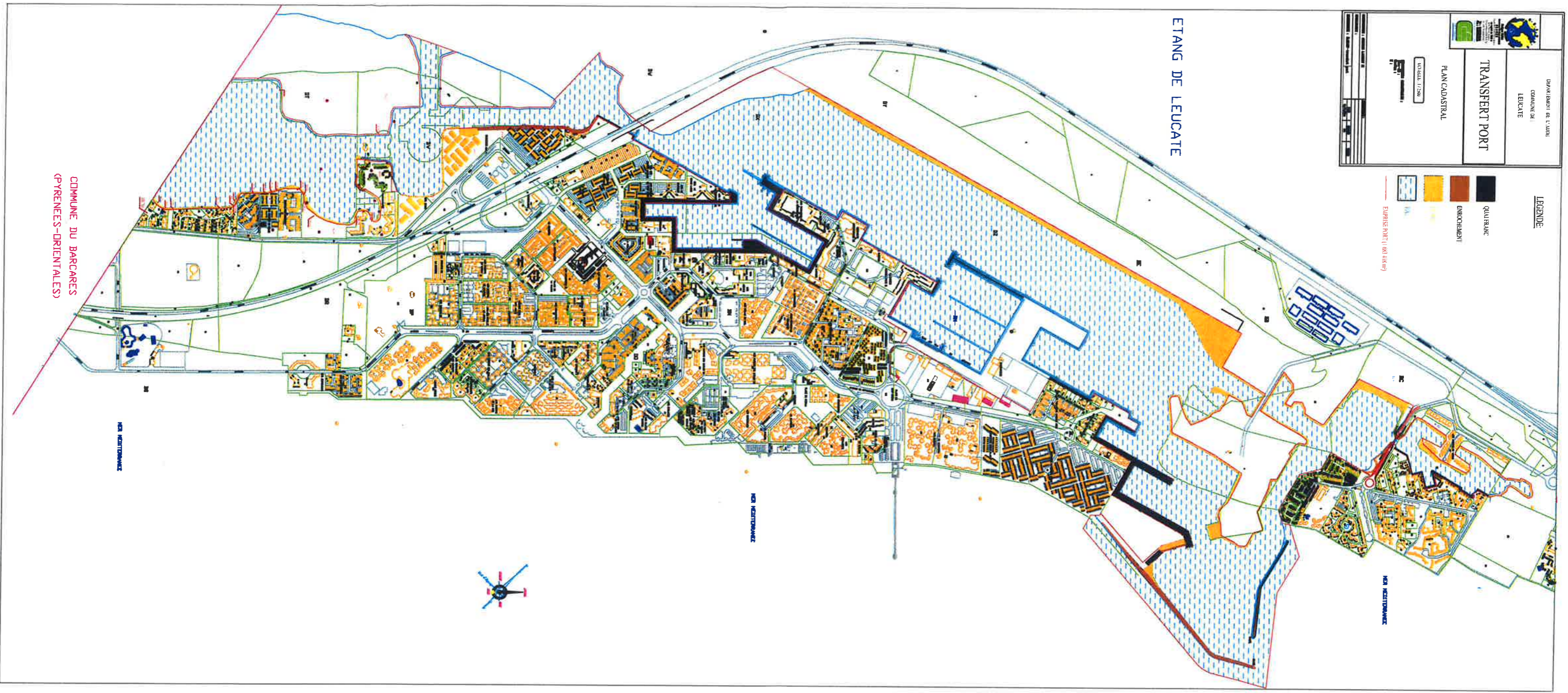
le 11/07/2017

Appréciation: 

011-211102025-20170630-2017_058_3_3-0E

DEPARTEMENT DE LA LOIRE
 COMMUNE DE
 LEUCATE
TRANSFERT PORT
 PLANCADASTRAL
 ETATAL 1/2500

LEGENDE:
 QUAIERANC
 ENVOICHAMEN
 EMBASE PORT (60114109)



COMMUNE DU BARCARES
(PYRENEES-ORIENTALES)

ETANG DE LEUCATE

REÇU EN PREFECTURE
 le 11/07/2017
 Application agréée E-legalite.com
 011-211102025-20170630-2017_058_3_4-DE